

Règlement tournoi de Volley-Ball RNS 2017 - POITIERS

ELIGIBILITE

Article 1

Le tournoi de volley-ball de la RNS 2017 est ouvert aux équipes féminines, masculines conformément inscrites et en règle de tous les frais d'engagement.

Article 2

Le tournoi est composé au maximum 12 équipes féminines, et de 12 équipes masculines.

Article 3

Chaque équipe inscrit **dans la feuille de match-** au maximum de **12 joueuses /joueurs –**.
Seuls les joueurs enregistrés sur la feuille de match peuvent pénétrer sur le terrain et participer à la rencontre.

Aucune licence ne sera éditée sur place.

Il n'y a pas de limites de joueurs malgaches ou non malgaches dans la composition de l'équipe.

Par contre, un seul joueur licencié non malgache sera autorisé à jouer sur le terrain.

Article 4

Un joueur, dont le nom n'a pas figuré dans la liste définitive de l'équipe, ne sera pas accepté pendant tous les matches.

Article 5

Un joueur inscrit dans une équipe évoluera dans cette même équipe du début à la fin du tournoi.

Article 6

Une équipe devra obligatoirement être composée de **6 joueurs** éligibles sur le terrain.
Une équipe composée de moins de 6 joueurs éligibles sur le terrain sera déclarée forfait.

OBLIGATIONS DES ÉQUIPES

Article 8

Chaque équipe et chaque membre de l'équipe devra s'engager à respecter, appliquer et se conformer à la charte de la RNS 2016.

Article 9

Protocole de la RNS

Chaque équipe devra nommer au sein de son effectif :

- Un (1) représentant ou responsable qui sera l'unique interlocuteur avec les institutions décisionnaires
- Deux (2) arbitres

Article 10

Chaque équipe devra avoir un équipement uniforme *et correct* durant l'intégralité de la compétition :

- *maillot identique pour tous les membres excepté pour le libéro*
- *maillot numéroté*
- *short + chaussures de sport*
- *les accessoires de compression musculaire (protection ou soutien) peuvent être portés*

RÈGLES DU TOURNOI

Article 11

Le tournoi se jouera en 6X6.

2 catégories distinctes : **Féminin, Masculin**

Article 12

Chaque match se déroulera selon les règles officielles de la FFVB, à l'exception des points cités dans les articles 13 et 14.

Article 13

Les matches se jouent en **2** sets gagnants de **25** points avec **2** points d'écart ou **27** points maximum pour la première phase.

En cas d'égalité, un troisième set de **15** points sera joué avec **2** points d'écart ou **17** points maximum pour la première phase.

Pour la phase finale, les matches se jouent en **2** sets gagnants de **25** avec **2** points d'écart et le troisième set en **15** avec **2** points d'écart. Il n'y a pas de points maximum.

Article 14

Chaque équipe a le droit de désigner dans la liste des joueurs de la feuille de match, un joueur spécialisé en défense « libéro »

Le libéro ne peut pas être capitaine.

Le libéro doit porter une tenue d'une couleur différente.

DÉROULEMENT DU TOURNOI

Article 15

Le tournoi s'effectue en 2 phases distinctes :

1- Phase qualificative :

- Classement :
A l'issue de la phase qualificative le classement des équipes s'effectue selon le barème suivant par addition de points.

Rencontre gagnée 2/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par forfait	-1point

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte par ordre de priorité :

- le nombre de victoires
- le quotient des sets
- le quotient des points

2-Phase finale :

- Phase des ¼ de finales, ½ finales et Finales
- Le classement final est déterminé en fonction du nombre de points obtenus lors de la phase finale.

Article 16

Les équipes réparties en poules selon le nombre d'équipes engagées, sont tirées au sort selon la règle suivante :

Les têtes de série sont les équipes vainqueur, finaliste et demi-finaliste **suivant leur classement respectif de la RNS 2016**

- A défaut de participation de l'une de ces équipes, l'équipe venant en position suivante de l'équipe manquante prendra sa place, et ainsi de suite.
- Toutes les autres équipes seront tirées au sort.
- 2 équipes d'une même association ne pourront être dans la même poule

Le tirage au sort a été effectué le **18 mars 2017**.

Article 17

Les matches commencent à **12h30** précises. Toutes les équipes inscrites ainsi que les arbitres doivent donc être présents sur site au plus tard à 12h00.

L'ordre des matches est planifié à l'avance et il n'y aura pas de dérogation en cas de retard d'une équipe.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi en cas de force majeure (désistement d'équipes inscrites, ...)

Cette modification, si elle a lieu, sera communiquée le plus tôt possible - avant le début du tournoi.

Article 18

Chaque capitaine d'équipe ainsi que les arbitres désignés doivent se présenter à la table de marque **15 minutes avant le début prévu du match** pour signer la feuille de match.

L'horaire pris en compte est celui du tableau des matches fourni par l'organisation.

Il convient à chaque responsable d'équipe de vérifier l'horaire prévu.

Article 19

Une procédure de présentation des licences par le capitaine et leur vérification par l'arbitre officiel, sera effectuée avant chaque match.

Article 20

A la fin de chaque match :

- Les arbitres et le capitaine de chaque équipe signent la feuille de match.
- L'arbitre officiel remet la feuille de match à la table de marque et indique s'il y a lieu les éventuelles réclamations.

RÉCLAMATIONS, SANCTIONS

Article 21

Toute réclamation relative à un défaut de licence ne sera pas considérée après le début du match.

Article 22

Toute réclamation devra être notifiée par écrit sur la feuille de match au plus tard dans les 10 minutes suivant la fin du match.

Seules les réclamations, dans le délai imparti, seront prises en compte.

Toute demande ultérieure ou non notifiée par écrit ne sera pas prise en compte.

Article 23

Toute réclamation notifiée et conforme à l'article 22 sera signée par **le représentant et/ou le capitaine de l'équipe**. Aucun autre membre de l'équipe, sauf si il y a été invité par un membre de l'organisation, ne pourra être présent lors des délibérations.

Article 24

Toute réclamation notifiée et conforme à l'article 22 sera examinée, validée et entérinée :

En premier ressort par les arbitres du match.

En deuxième ressort par le comité de salle en cas de contestation du ou des représentants des équipes concernés.

En dernier recours par le comité d'éthique du CEN.

Article 25

Toute équipe non présente au 1^{er} coup de sifflet de l'arbitre **pour le match prévu**, se verra sanctionnée de 5 points en moins pour le premier set.

Toute équipe retardant le début du match, se verra sanctionnée de 10 points en moins pour le premier set.

Toute équipe non présente 10 minutes après le début prévu du match se verra sanctionnée par la perte du premier set par le score de 25 à 0.

Toute équipe non présente 20 minutes après le début du match sera déclarée forfait et perdra le match 2 sets à 0.

Article 26

Toute équipe ne présentant pas d'arbitre désigné 10 minutes avant le début du match se verra sanctionnée d'une pénalité 3 points en moins pour le premier set de son prochain match.

Toute équipe ne présentant pas d'arbitre désigné à l'heure du début du match verra son équipe sanctionnée d'une pénalité 5 points en moins pour le premier set de son prochain match.

Toute équipe ne présentant pas d'arbitre désigné pour le match prévu et qui entraîne la réquisition d'un autre arbitre se verra, en plus des pénalités en points prévus, redevable d'une amende de **20€** qui sera déduite du chèque de caution. Cf *Charte de la RNS*

Article 27

1. Toute équipe dont les joueurs n'auront pas d'équipements uniformes et *corrects/ présentables* (maillots, shorts) se verra sanctionnée de 5 points en moins par set, pour la première phase.

2. Toute équipe dont les joueurs n'auront pas d'équipements uniformes *corrects/ présentables* (maillots, shorts, *maillots non numérotés*) se verra refuser de participation en phase finale.

Article 28

Toute équipe faisant jouer un joueur inéligible sera sanctionnée par un forfait pour le match en cours. L'équipe concernée peut continuer le tournoi si la faute à été commise dans la phase de brassage. La faute commise durant la phase finale entraînera l'exclusion de l'équipe.

TÊTES DE SÉRIES - 2017

Article 29

Les têtes de séries pour le tournoi 2017 sont :

Tournoi Féminin

- 1- ARMADAS -Vainqueur
- 2- JSA -Finaliste
- 3-ASCAM
- 4-AEOM

Tournoi Masculin

- 1- Grenoble - Vainqueur
- 2- AEOM- Finaliste
- 3-JSA
- 4-BEZONS

RESULTATS DU TIRAGE AU SORT

MASCULIN				FEMININ					
Poule A		Poule B		Poule C		Poule D		Poule E	
A1	JSA	B1	AEOM	C1	AEOM	D1	JSA	E1	ASCAM
A2	ASI	B2	EEM	C2	AM TARATRA	D2	HAVANA	E2	HAVANA 1
A3	BEZONS	B3	CLICHY MADA	C3	CLICHY MADA	D3	MISAOMA 2	E3	MISAOMA 1
A4	AST	B4	MISAOMA 1			D4	AST	E4	MMVB